

# Compte rendu 2015 du Secrétariat du Grand Conseil

—  
Avril 2016

Art. 36 al. 3 LGC:

Le Secrétariat remet au Bureau un compte rendu de son activité pour l'année écoulée et lui soumet ses objectifs et priorités pour l'année suivante.



**GRAND CONSEIL  
GROSSER RAT**

ETAT DE FRIBOURG  
STAAT FREIBURG

# Sommaire

---

1. Personnel
2. Budget
3. Sessions
4. Bureau
5. Commissions
6. Bulletins du Grand Conseil
7. Instruments parlementaires
8. Motions populaires
9. Elections
10. Affaires courantes
11. Relations avec le Conseil d'Etat
12. Relations avec les médias
13. L'Inf et registre des intérêts
14. Gestion électronique des documents
15. Relations extérieures
16. Contrôle de gestion interparlementaire
17. Consultations interparlementaires
18. Manifestations
19. Objectifs 2016

# 1. Personnel

---

Total: 7.7 EPT

## Personnel fixe: 6.5 EPT

|  |     |     |
|--|-----|-----|
| 1 secrétaire générale                      | 1   | EPT |
| 1 secrétaire général adjoint               | 1   | EPT |
| 2 secrétaires parlementaires               | 2   | EPT |
| 2 assistantes de direction                 | 1   | EPT |
| 1 collaboratrice administrative supérieure | 0.5 | EPT |
| 2 huissières                               | 1   | EPT |

Mme Frédérique Delacombaz, huissière engagée à mi-temps, a démissionné le 30 juin 2015. Il a été convenu avec la chancellerie qu'un de leurs huissiers apporterait, dès septembre 2015, un appui logistique durant les sessions.

Conformément à la convention du 6 juin 2008 relative aux prestations de la Chancellerie d'Etat en faveur du Secrétariat du Grand Conseil, une partie des prestations est réalisée par du personnel de la Chancellerie.

## Personnel complémentaire, auxiliaire et temporaire : 1.2

### Complémentaire:

|                      |      |     |
|----------------------|------|-----|
| Secteur informatique | 0.5  | EPT |
| Secteur traduction   | 0.3  | EPT |
| Secteur comptabilité | 0.15 | EPT |

### Auxiliaire:

|  |      |     |
|--|------|-----|
| Retranscriptrices et opératrice de régie | 0.25 | EPT |
|--|------|-----|

## 2. Budget

---

**Total: 3 074 560 francs**

- > Le Secrétariat gère un budget total de 3 074 560 francs, qui englobe les dépenses liées aux activités du Grand Conseil et de son Secrétariat.
- > Le montant de 26' 652 francs a été nécessaire pour la retranscription des débats et le fonctionnement des micros, soit environ 3'331.50 francs par session.
- > Le coût de la traduction simultanée s'élève à 54' 365.30 francs pour 23 séances du Grand Conseil, soit environ 2'363.70 francs par séance.

# 3. Sessions

---

## 23 séances du Grand Conseil

Le Secrétariat du Grand Conseil effectue les travaux de préparation, d'organisation, de gestion et de suivi des séances du Parlement cantonal.

En 2015, il a organisé 8 sessions, soit 23 séances du Grand Conseil.

Il a notamment assuré les travaux en vue de l'examen ou du traitement par le Grand Conseil de :

- > 32 projets de lois
- > 17 projets de décrets
- > 34 rapports (dont les rapports et comptes divers d'établissements)
- > 14 motions, 5 postulats, 6 mandats, 1 résolution, 4 motions populaires
- > 2 recours en grâce
- > des comptes et du budget de l'Etat.

# 4. Bureau

---

**16 séances – 83 pages de procès-verbaux**

Le Secrétariat du Grand Conseil convoque et organise les séances du Bureau du Grand Conseil. Il transmet les objets à examiner par le Bureau et fait les procès-verbaux des séances. Il organise les activités du Bureau, prépare et donne suite à ses travaux.

# 5. Commissions

---

90 séances \*

- > Le Secrétariat du Grand Conseil prépare, organise, appuie les travaux et assure le suivi des séances des commissions parlementaires, hormis ceux de la Commission des naturalisations, gérés par le Service de l'Etat civil et des naturalisations.
- > Il organise la nomination des commissions, gère l'agenda de leurs séances et planifie la transmission des messages et d'autres documents.
- > Il établit les procès-verbaux des séances de commissions parlementaires ainsi que les annexes contenant leurs propositions finales (projet bis).

\*Commissions interparlementaires et Commission des naturalisations non comprises

# 6. Bulletins du Grand Conseil (BGC)

---

## Coût moyen par BGC: 12'286 francs

- > Le Secrétariat a également pour tâche de retranscrire les débats des sessions du Grand Conseil.
- > Les trois secrétaires parlementaires ont effectué les travaux de relecture et de correction de la retranscription. Ils assurent la publication des BGC.

|                                    |                  |
|------------------------------------|------------------|
|                                    | <u>Fr.</u>       |
| Impression (fév. 2015 – déc. 2015) | 71 642.15        |
| <u>Retranscription</u>             | <u>26 652.00</u> |
| Total (8 BGC)*                     | <b>98 294.15</b> |

- > Nombre de pages du bulletin (sans les messages) : 1308 pages
- > Nombre d'heures de saisie des retranscriptrices et de la régie micros :  
 $472.70 + 78.20 = 550.09$ , soit 0,25 EPT

\* frais d'impression + paiement de la retranscription. La part de travail des secrétaires parlementaires n'est pas prise en compte.



# 7. Instruments parlementaires

---

**18 motions – 15 postulats – 5 mandats**

Le Secrétariat du Grand Conseil se charge de la réception, de l'enregistrement, du contrôle et des corrections des instruments parlementaires ainsi que de leur transmission au Conseil d'Etat, à l'exception des questions.

# 8. Motions populaires

---

## 2 motions populaires

- > Le Secrétariat du Grand Conseil réceptionne les listes de signatures et les transmet aux communes de domicile des signataires dans un délai de 20 jours.
- > Après authentification des signatures et retour des listes, le Secrétariat transmet la motion populaire au Conseil d'Etat, afin qu'il y réponde.
- > A chaque étape importante, le SGC informe le comité des motionnaires.

# 9. Elections

---

## 63 élections

- > Le Secrétariat du Grand Conseil prépare les élections auxquelles le Parlement doit procéder et leur donne la suite qu'il convient.
- > Il établit notamment les préavis de la Commission de justice en vue des élections judiciaires et les documents utiles pour les députés, pour les scrutateurs et pour la présidence.
- > Au terme de chaque session, il informe les médias par communiqué de presse, les personnes élues et non élues ainsi que les instances concernées.

# 10. Affaires courantes

---

- > Le Secrétariat gère l'ensemble de la correspondance interne et externe. Il répond aux demandes téléphoniques et électroniques de l'administration et des tiers privés.
- > Il prépare les documents d'information utiles pour ses interlocuteurs (députés, Bureau, Conseil d'Etat, administration, presse).
- > Il recense les présences et absences des députés aux séances du plenum, des commissions, du Bureau ou d'autres délégations et effectue, quatre fois par an, le versement de leurs indemnités.
- > Il met régulièrement à jour le guide parlementaire à disposition de chaque député.
- > Le Secrétariat tient à jour les nombreux registres relatifs au Grand Conseil et à ses activités et les archive régulièrement.
- > Il gère le système d'information du Parlement (Parlinfo).

# 11. Relations avec le Conseil d'Etat

---

- > Le Secrétariat du Grand Conseil assure les relations avec le Conseil d'Etat. Ce dernier lui communique chaque semaine les objets qu'il a adoptés. Le Secrétariat tient à jour les registres utiles.
- > Après chaque session, il communique au Gouvernement les résultats des débats du Parlement.
- > Par des contacts réguliers avec la Chancellerie d'Etat, il transmet et reçoit les informations utiles à une collaboration efficace.

# 12. Relations avec les médias

---

- > Le Secrétariat du Grand Conseil entretient également des contacts avec les médias accrédités. Il leur envoie les documents liés aux sessions et les informe, par le biais de communiqués de presse réguliers, des activités du Grand Conseil (résultat des élections, etc.) ou de son Bureau (réception de délégation, etc.). Il invite également les journalistes accrédités à prendre part à la sortie officielle.
- > Lors des sessions parlementaires, les amendements, résultats des votes et résultats des élections sont à la disposition des médias. Le site Internet du Grand Conseil est aussi un outil performant pour la transmission des informations utiles.
- > Le Secrétariat répond aussi régulièrement à leurs demandes ou questions en dehors des sessions (par e-mail ou par téléphone).
- > En 2015, le président et la secrétaire générale du Grand Conseil ont rencontré les médias à deux reprises, en février et en novembre.

# 13. L'inf et registre des intérêts

---

Conformément aux dispositions de la loi sur l'information, le registre des intérêts des députés a été rendu public le 1<sup>er</sup> janvier 2012.

Publié sur le site internet du Grand Conseil le registre des intérêts est mis à jour régulièrement par le SGC.

# 14. Gestion électronique des documents

---

- > «Parlinfo», le nouveau système d'information du Parlement, a été mis en ligne le 1<sup>er</sup> juillet 2015. Ce site permet l'accès et le suivi de tous les instruments parlementaires depuis 2007, ainsi que l'accès aux données des députés (activités parlementaires, registre des intérêts). Toutes les séances du Grand Conseil, depuis septembre 2013, y sont également recensées ainsi que les décisions et le contenu des débats.
- > Depuis mai 2015, chaque député dispose, pour son activité parlementaire, d'une adresse électronique @parl.fr.ch.
- > Le projet est conduit par un comité de projet sous l'égide d'un comité de pilotage; le SGC est représenté dans chacune de ces deux instances. En 2015, le comité de pilotage s'est réuni à 1 reprise, le comité de projet à 5 reprises.



# 15. Relations extérieures

---

- > Le Secrétariat du Grand Conseil a collaboré avec le secrétariat du Bureau interparlementaire de coordination BIC, notamment pour l'organisation du travail des commissions interparlementaires de consultation.
- > L'année 2015 a été marquée par la dissolution de la Communauté d'intérêts des parlements cantonaux ICC. Ses missions et ses actifs ont été transférés à la Conférence législative intercantonale CLI et à la nouvelle CoSec (voir ci-après).
- > En date du 18 septembre 2015, les secrétaires généraux et adjoints de plusieurs cantons ont fondé à Liestal la Conférence des secrétaires de parlements CoSec. Celle-ci vise à favoriser les échanges directs entre responsables des services parlementaires.
- > Le SGC continue d'assumer le secrétariat de la Société suisse pour les questions parlementaires (SSP). A ce titre, il a notamment coordonné la refonte de l'identité visuelle de cette association.

# 16. Contrôle de gestion interparlementaire

---

- > En vertu de la Convention sur la participation des parlements (CoParl), le Grand Conseil est représenté auprès de cinq commissions interparlementaires de contrôle (CIP). Celles-ci surveillent respectivement l'exécution de la convention scolaire romande (CIP CSR), la détention pénale des adultes et des mineurs (CIP « détention pénale »), le Gymnase intercantonal de la Broye (CIP GYB), l'Hôpital intercantonal de la Broye (CIP HIB) et la Haute école spécialisée de Suisse occidentale (CIP HES-SO).
- > En 2015, le SGC a assumé la responsabilité du secrétariat de la CIP « détention pénale » et de la CIP GYB. Il a organisé pour ces deux organes trois séances plénières et deux visites d'établissements.
- > Par ailleurs, le SGC organise des séances de préparation pour les délégations fribourgeoises auprès de certaines de ces commissions interparlementaires. La délégation auprès de la CIP CSR s'est ainsi réunie deux fois et celle auprès de la CIP HES-SO cinq fois. Celle-ci a par ailleurs visité quatre hautes écoles cantonales.

# 17. Consultations interparlementaires

---

- > Toujours en vertu de la CoParl, le Grand Conseil est régulièrement appelé à participer aux travaux de commissions interparlementaires chargées d'examiner des projets de conventions intercantionales (CIP de consultation).
- > En 2015, une CIP de consultation a été instituée pour l'examen de la modification de l'accord intercantonal sur les marchés publics AIMP. Cette commission interparlementaire s'est réunie les 23 avril et 7 mai à Lausanne.

# 18. Manifestations

---

En 2015, le Secrétariat du Grand Conseil a organisé entre autres :

- > La sortie d'hiver à la Berra.
- > La réception d'une délégation du Bureau du Grand Conseil thurgovien.
- > La participation de l'équipe de football du Grand Conseil à 5 matchs.
- > La visite de la salle du Grand Conseil à une délégation chinoise.
- > Les journées portes ouvertes à l'Hôtel cantonal : le samedi 23 mai, destiné au public, et le mercredi 3 juin, réservé aux élèves des écoles.
- > La visite de la salle à différents groupes et classes du canton.

# 19. Objectifs 2016

---

En 2016, le SGC se chargera notamment:

- > de l'amélioration de Parlinfo ;
- > de l'avancement du projet « Parlement sans papier » ;
- > de l'amélioration de la visibilité du Grand Conseil en tant que première autorité du canton (*communication, journées portes ouvertes, etc.*);
- > de la défense des intérêts du Grand Conseil dans le cadre du projet de rénovation de l'Hôtel cantonal.